

Commune de Molenbeek-Saint-Jean
Collège des Bourgmestres et Echevins
Rue du Comte de Flandre, 20

B – 1080 BRUXELLES

V/Réf : B31/CG/PPASGazomètre/140602

N/Réf. : AVL/KD/MSJ-4.28_2.5/s.556

Annexe : /

Bruxelles, le

Mesdames, Messieurs,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Projet d'élaboration du PPAS 15 « Gazomètre ».
(Correspondant : Mme Ch. Grumeau)

En réponse à votre lettre du 2 juin 2014, sous référence, réceptionnée le 13 juin, nous vous communiquons les remarques formulées par la CRMS en sa séance du 25 juin 2014.

Suite aux recommandations et avis rendus par la CRMS le 28 novembre 2012 et le 26 juin 2013, ainsi qu'aux remarques émises en commission de concertation par les riverains, le PPAS a été largement revu et vous avez souhaité interroger la CRMS sur le plan en cours d'élaboration.

Le site est maintenant documenté, ce qui permet l'élaboration d'une alternative à la proposition de 2013 pour une partie du PPAS.

Dans la nouvelle proposition, le front bâti voisin n'est plus prolongé (ce n'est pas un mitoyen en attente) et la parcelle concernée par le classement fait l'objet d'un chapitre particulier (13/14). Les prescriptions intègrent un article spécifique relatif à la zone qui présente un enjeu patrimonial et qui est tramée de manière spécifique sur le plan.

Le gabarit et la hauteur des constructions évoquent ceux du gazomètre existant. Le périmètre d'implantation des gazomètres constitue un front de bâtisse obligatoire pour les constructions hors sol. La structure métallique existante est maintenue et aucune construction ne pourra compromettre sa perception à partir de l'extérieur.

Le périmètre d'implantation du gazomètre disparu sera adapté en fonction des découvertes éventuelles effectuées sur place.

La CRMS souscrit à cette nouvelle version du Plan et remercie la Commune de cette évolution très favorable.

Elle insiste toutefois sur la demande qu'elle avait déjà formulée en 2013 de prolonger la rue Révérend Père Pire jusqu'à l'avenue de Sippelberg afin de garantir une bonne accessibilité du site des gazomètres et d'assurer la perméabilité de cette zone (ainsi que du parc) par une bonne connexion sur le tissu urbain environnant.

La CRMS ne demande pas que cette voirie soit accessible aux automobiles mais elle estime que la prolongation de la rue Révérend Père Pire en ligne droite, par une allée de 4 à 5 m

(promenade piétonne et piste cyclable, par exemple), est préférable à l'aménagement d'une servitude de passage car elle sera de nature à garantir une meilleure visibilité des vestiges préservés et du volume des gazomètres dans un nouvel environnement en voie de réalisation.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-Président

c.c. : - B.D.U. – D.M.S. : M. H. Lelièvre ;
- B.D.U. – D.U. : Mme I. Van den Cruyce.